

et

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Le colloque national sur la démographie française

Un colloque national de démographie, organisé par l'INED à la demande de M. le Président de la République, qui en a présidé la séance de clôture, s'est tenu à Paris du 23 au 25 juin 1980. Les exposés et débats feront ultérieurement l'objet d'une publication. Nous reproduisons ici, à quelques modifications de pure forme près, le rapport de synthèse de M. Jean-Guy Mériqot. On trouvera en page 4 quelques graphiques du « dossier des démographes », préparé pour ce colloque.

Les travaux de ce colloque national ont porté essentiellement sur le problème de la baisse de fécondité que connaît notre pays depuis une quinzaine d'années.

Pour les présenter, j'aborderai successivement :

- la situation actuelle et ses conséquences,
- les origines du phénomène,
- les propositions d'action.

*
* *

QUANT à la situation, l'idée centrale est celle d'un consensus généralisé des participants sur la reconnaissance d'une situation préoccupante et la nécessité d'y remédier.

Les faits peuvent être rappelés à grands traits. Rompant radicalement avec son évolution antérieure, la fécondité avait progressé depuis la Deuxième Guerre mondiale pour atteindre en 1964 le niveau élevé, en terme d'indicateur conjoncturel, de 2,9 enfants par femme. Mais on sait combien cette valeur peut être trompeuse en termes de descendance finale.

A partir de 1965 et jusqu'en 1975 se produit une chute intense et brutale : l'indicateur tombe à 1,8-1,9 enfant par femme, soit un niveau qui ne permet pas d'assurer le simple remplacement des générations. Depuis 1975, la situation est stationnaire, à ce plus faible niveau que nous ayons jamais connu dans le passé en période de paix. Cet effondrement — qui se retrouve dans tous les pays occidentaux avec une ampleur parfois supérieure — se manifeste de façon

systematique à tous les âges, dans toutes les régions, dans tous les types d'habitat, dans tous les milieux sociaux. La crise n'affecte guère la venue du premier enfant, elle ne détériore que faiblement la fréquence de venue du deuxième enfant, elle affecte presque exclusivement la naissance du troisième enfant et des enfants de rangs ultérieurs. La fréquence des familles de 3, de 4 enfants et au-delà se réduit massivement.

Cette situation a été reconnue par tous comme étant préoccupante. Les avantages immédiats, qui sont réels et ont été mentionnés, tels que l'allègement des charges, sont sans commune mesure avec les incidences, à moyen et long terme, qui en soulignent les inconvénients — voire les dangers — tant dans le cadre purement national que dans le domaine international. Il suffit par exemple de mettre ici l'accent sur le vieillissement démographique dans ses deux composantes :

- l'élévation de l'âge moyen de la population active,
- le très fort accroissement du poids relatif des personnes âgées et la réduction corrélative de la proportion des jeunes, phénomène dont les conséquences sont très graves sur les mentalités, l'économique, le social, le politique.

On pourrait encore évoquer si besoin était la menace de désertification de certaines zones du territoire.

Face à cette situation préoccupante et malgré la diversité des écoles de pensée représentées, la nécessité d'un relèvement de la fécondité n'a pas été contestée. Il est accepté de favoriser le retour

au niveau de fécondité assurant au minimum le renouvellement des générations (soit 2,1 enfants par femme). Rappelons que celui-ci dépend pour une grande part du relèvement de la fréquence de la venue du second enfant et surtout du troisième, c'est-à-dire d'un relèvement substantiel de la fécondité chez les couples ayant déjà deux enfants.

Mais *est-ce possible* ? Cette question a conduit les participants à s'interroger, d'une part sur les origines de la situation, d'autre part sur le bien-fondé et les modalités d'une action correctrice.

*
* *

L'analyse des **origines du phénomène** est difficile. Pour l'illustrer, rappelons que la baisse de la fécondité se produit dès 1965 en une période de croissance économique, où l'activité féminine salariée n'était pas celle d'aujourd'hui, et où la diffusion des moyens modernes de contraception était des plus limitées.

L'évolution depuis 1975 ne peut donc pas être rapportée aux seules incidences de la conjoncture économique (menaces sur l'emploi et chômage notamment). Leurs effets — indéniables — semblent très inférieurs à ceux d'évolutions plus fondamentales, dont celle de la fécondité serait le révélateur. C'est pourquoi, au cours du colloque, la fécondité a été rapprochée d'un certain nombre de phénomènes correspondant, on peut le penser, à des tendances profondes et peut-être irréversibles, mais dont les effets respectifs ne sont en fait ni mesurables, ni hiérarchisables.

L'accent a été particulièrement mis sur quatre phénomènes :

1) **la privatisation de la famille**, illustrée par le fait que les couples n'acceptent plus que leur histoire soit réglée par des normes qu'ils ne reconnaîtraient pas. Les manifestations en sont connues : une certaine remise en cause du mariage conduisant à son ajournement, voire à son refus ; la volonté de pouvoir mettre un terme à l'union lorsque celle-ci ne répond plus aux attentes des partenaires ;

2) **la dissociation entre mariage et procréation** marquée par la volonté des couples de maîtriser leur fécondité à la fois quant au nombre des enfants et quant au calendrier des naissances. En ce sens, avec le temps, on a assisté à une diminution du nombre idéal moyen d'enfants qui tourne aujourd'hui autour de 2. C'est d'ailleurs cette image de la famille qui est véhiculée par les médias, trop complaisamment aux yeux de certains. En tout état de cause on ne saurait raisonnablement attribuer l'adoption de cette dimension idéale de la famille à la libéralisation de la contraception et de l'avortement. Ceux-ci ne sont pas les inspirateurs du

plan familial ; ils n'en sont que les moyens de réalisation ;

3) **l'évolution du statut de la femme**, liée au développement de la scolarisation féminine, et marquée par un désir de plus grande égalité entre les sexes, notamment par l'exercice accru d'une activité professionnelle salariée. Les participants, dans leur ensemble, ont reconnu que cette évolution — qu'on le regrette ou non — ne saurait être remise en cause ;

4) **l'aspiration légitime à une élévation du niveau de vie**, facilitée à l'évidence par l'existence d'un double salaire, et accompagnée d'une sensibilité — plus vive qu'autrefois sans doute — à l'égard des variations à la baisse de ce niveau de vie et particulièrement à celles tenant à la venue d'enfant.

Ces considérations ont été retenues comme des *données*, données auxquelles il convenait d'adapter l'action à mener pour remédier à la situation actuelle.

*
* *

Les **propositions** faites en ce sens ont été précédées d'une analyse critique des dispositifs actuels et de la détermination de principes devant guider l'action.

Les critiques ont porté sur trois points :

Tout d'abord sur les insuffisances des mécanismes de transfert. La mise en place de prestations soumises à conditions de ressources, visant plus particulièrement les ménages les plus défavorisés, donne l'impression que l'on substitue une politique d'assistance à une politique fondée sur le droit des familles à l'enfant. Cette tendance, très fortement contestée, conduit d'ailleurs à pénaliser très spécifiquement les familles à revenus moyens, écartées des avantages par le jeu des seuils de revenus, et dont le montant des ressources est tel qu'elles ne bénéficient guère, à l'opposé des familles à hauts revenus, du jeu du quotient familial. Il s'est amorcé à cette occasion un débat sur l'impact du quotient familial, partisans et adversaires restant sur leurs positions.

Par ailleurs, des réticences très marquées se sont fait jour à l'égard du « million pour le troisième enfant » : en tant que mesure exclusivement financière, elle apparaît notoirement insuffisante quant aux charges réellement entraînées par la venue du troisième enfant et il a été noté de surcroît que son effet incitatif risquait de se limiter aux groupes sociaux les plus défavorisés, dont les difficultés ne sont, à terme, en rien résolues.

La deuxième critique est relative à l'insuffisance des cadres d'accueil indispensables au développement de la famille. Ces critiques sont connues, mais il n'est pas inutile de les rappeler : c'est la politique du logement, qui apparaît

peu soucieuse des besoins des familles nombreuses, les équipements sociaux insuffisants en nombre mais aussi inadaptés aux contraintes des parents, à travers les horaires par exemple, le développement trop timide du système de garde à domicile.

La troisième critique se rapporte à l'inadaptation des conditions de la vie au travail, aux exigences des familles. Le milieu du travail est encore un monde régi très largement par des règles faites par et pour les hommes, en un temps où dominait le modèle « femme au foyer-homme au travail ». Horaires, rythmes, vacances, plan de carrière, ne permettent guère la prise en compte de ces besoins que sont aujourd'hui par exemple le partage des rôles entre les parents, la conciliation de l'activité professionnelle et de l'éducation des enfants. Les exigences en ce domaine sont très fortes.

Sur le plan des principes devant guider l'action, trois points sont à noter :

- En premier lieu, nul n'a contesté quant au fond la légitimité de l'intervention de l'État dans le domaine de la famille : cependant l'éventualité d'une réduction de la politique familiale à sa seule dimension démographique a soulevé de nettes réticences. Si une situation conjoncturelle donnée peut légitimer des actions spécifiques (encouragement très particulier à la venue du troisième enfant par exemple) elle ne saurait conduire ni à faire l'impasse sur la demande profonde des couples d'aujourd'hui, ni à imposer un modèle familial officiel s'opposant à la diversité des aspirations...

- En second lieu, a été soulignée la nécessité d'une globalisation de l'action, le fait familial devant imprégner tout le champ d'action de l'État, ceci en vue de réduire les multiples obstacles empêchant les couples d'avoir les enfants qu'ils désirent.

- Enfin, en dernier lieu, la plupart des membres du colloque se sont accordés sur le fait que toute mise en œuvre d'une politique de la famille doit reposer sur une concertation préalable avec les milieux et organismes concernés et doit faire une place à l'initiative des partenaires sociaux et des institutions intermédiaires.

En ce qui concerne les mesures proprement dites, en voici les grands axes :

- En premier lieu, réaliser une réelle *compensation des charges* liées à la venue de l'enfant, ce qui conduit à s'interroger sur la place respective à faire, à la politique de transferts d'une part, et à celle des revenus primaires d'autre part.

- En second lieu, *aménager le temps*, en vue de permettre aux familles de concilier le travail et l'éducation des enfants.

- En troisième lieu, prendre en compte le problème des *populations immigrées*, afin d'assurer pleinement leur insertion dans la société française sans sacrifier leurs particularismes culturels.

- En quatrième lieu, *informer* sur les réalités de la démographie française et sur la responsabilité des générations d'aujourd'hui à l'égard de celles de demain.

*
* *

En conclusion, deux préoccupations ont été bien souvent exprimées à propos de l'action à mener par les responsables :

- d'une part garder en permanence à l'esprit que les enfants qui naîtront dans l'avenir seront exclusivement ou presque des *enfants désirés*,

- d'autre part ne pas sacrifier à la considération du nombre celle de la qualité.

Jean-Guy MÉRIGOT
Professeur à l'Université de Bordeaux I

Commentaire des graphiques reproduits page 4

Le graphique 1 présente la *descendance finale* des générations (courbe A) à partir de la génération féminine née en 1840, et l'*indicateur conjoncturel de fécondité* (ou somme des naissances réduites, courbe B) estimé depuis 1740. On désigne par :

— *génération* l'ensemble des femmes nées la même année civile ;

— *descendance finale* d'une génération le nombre d'enfants nés vivants qu'ont eu en moyenne, durant leur vie féconde, les femmes de cette génération non décédées avant 50 ans ;

— *indicateur conjoncturel de fécondité* le nombre d'enfants nés vivants qu'auraient en moyenne, au cours de leur vie féconde, un ensemble de femmes dont les taux de fécondité coïncideraient, à chaque âge, avec ceux observés durant l'année considérée.

La courbe B et la courbe A sont décalées de 27 ans, âge moyen de la maternité : sont portées par exemple à la même abscisse la descendance finale des femmes nées en 1945 et l'indicateur conjoncturel de 1972.

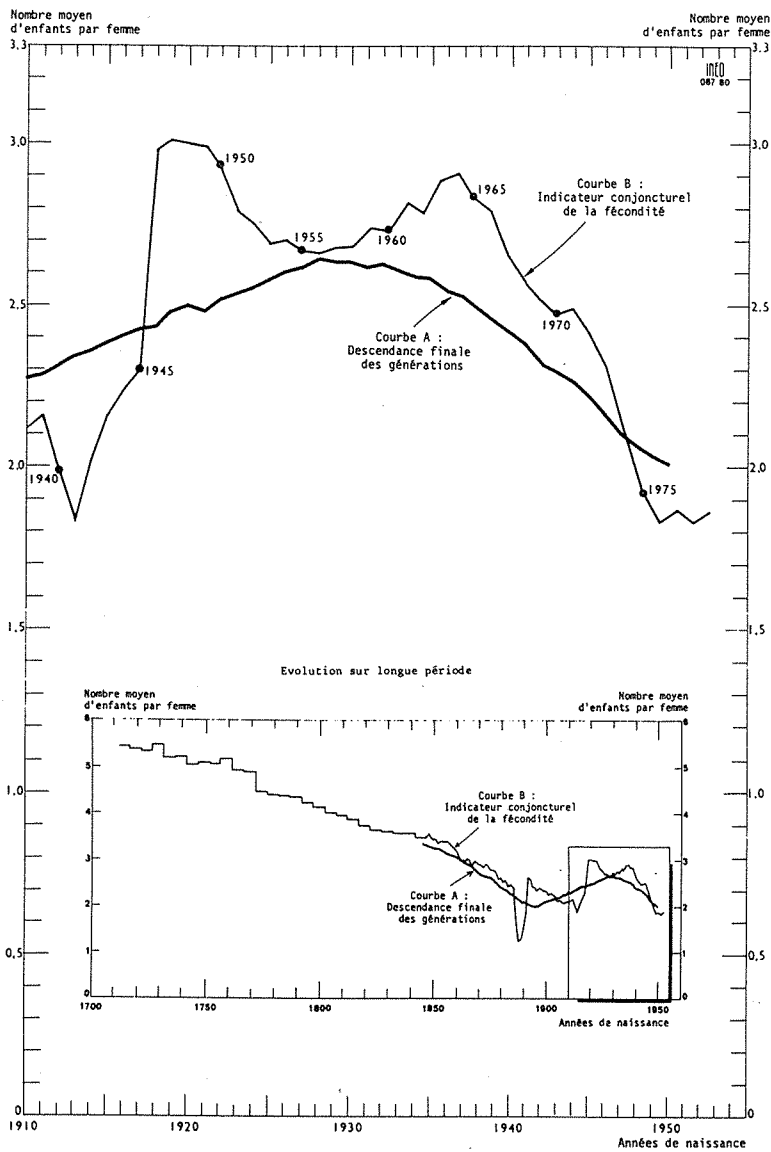
Les graphiques 2 et 3 présentent à divers horizons l'effectif total d'une part, les pyramides des âges d'autre part, de la population de la France issue des *projections* établies par l'INSEE et fondées sur les hypothèses suivantes :

— solde migratoire nul à partir de 1975 pour chaque âge et pour chaque sexe ;

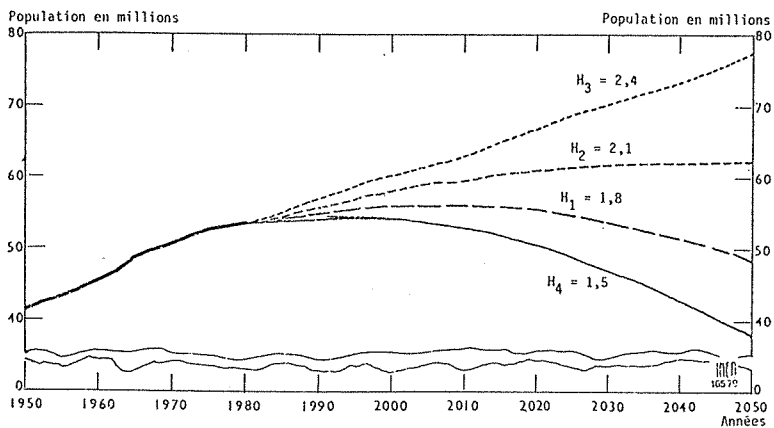
— légère réduction de la mortalité, dans le prolongement des tendances observées au cours des 25 dernières années ;

— descendance finale évoluant régulièrement vers un niveau stable atteint par la génération née en 1970 : 1,8 enfant par femme proche de la situation de l'époque du calcul, 2,1 correspondant tout juste au remplacement des générations, 2,4 atteinte ou dépassée par les générations nées de 1916 à 1941, 1,5 de l'ordre du niveau actuel en R.F.A.

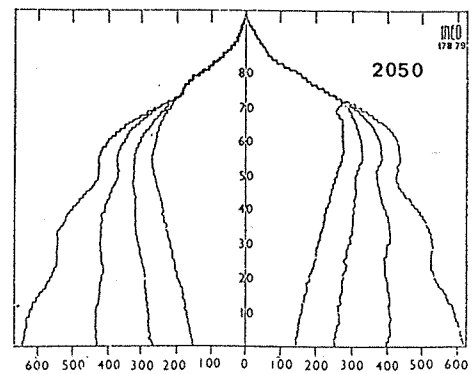
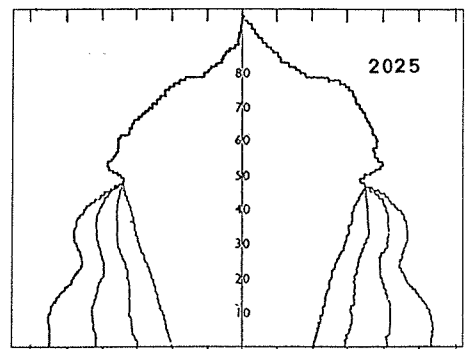
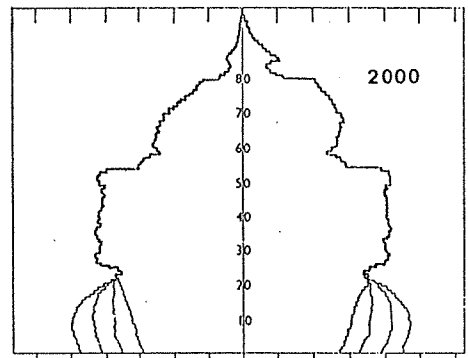
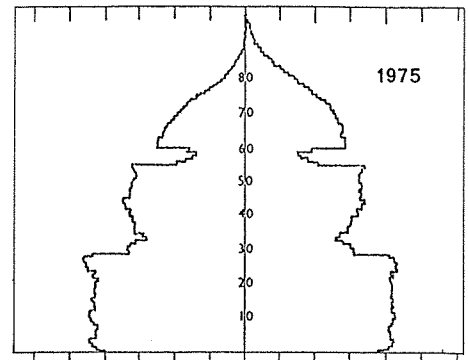
Le jeu des hypothèses de fécondité modifie évidemment la partie « jeune » des pyramides des âges, dont la base est d'autant plus étroite que la fécondité supposée est plus faible.



Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3

Directeur-Gérant : Gérard Calot. — C.P. n° 1343 ADEP.
 Imp: Bayard-Press, Paris. — Dépôt légal (3^e trim. 1980).
 Edité par l'I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris.
 Cedex 14 — 320.13.45 — CCP Paris 9065-75.

Le numéro : F 1,80
 Abonnement 1 an France : F 16,00 Etranger : F 24,00
 Abonnement 2 ans France : F 28,00 Etranger : F 42,00
 Abonnement 3 ans France : F 40,00 Etranger : F 60,00